VILLE DE LILLERS

CME CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

FÊTE d'HALLOWEEN

du 31 octobre 2026

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

INFORMATIONS

Je soussigné(e), responsable légal(e) de l'enfant :

Nom et Prénom de votre enfant :

Téléphone :

Adresse mail :

DROIT À L'IMAGE ET PHOTOGRAPHIES

Afin de valoriser et de promouvoir les actions et projets réalisés par le Conseil Municipal des Enfants (CME), des photographies seront prises lors de la Fête d'Halloween et de la remise des prix.

☐ J'autorise la Ville à photographier mon enfant dans le cadre de la fête d'Halloween organisée par le CME et à utiliser ces photographies dans ses supports de communication.

GOÛTER - ALLERGIES ET CONTRE-INDICATIONS ALIMENTAIRES

Un goûter sera proposé aux enfants lors de la Fête d'Halloween.
Afin de pouvoir garantir la sécurité de votre enfant, merci de nous signaler toute allergie, intolérance, contre-indication ou restriction alimentaire particuliére.

Votre enfant présente-t-il une allergie, une intolérance ou une contre-indication alimentaire ?

☐ Non

☐ Oui, préciser :

.....

.....

PARTICIPATION AU CONCOURS DE DÉGUISEMENT (FACULTATIF)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours de déguisement et accepte les conditions de participation.

☐ Mon enfant participe au concours de déguisement.

☐ Mon enfant ne participe pas au concours de déguisement.

Nom du responsable légal :

Date :

Signature :
« Lu et approuvé »

Citoyenneté
Service Enfance-Jeunesse

🎃 RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DÉGUISEMENT 🎃

Fête d'Halloween – Conseil Municipal des Enfants de Lillers
Samedi 31 octobre 2026 – de 14h à 17h
Espace Jeunesse – 14 rue des Martyrs de la Libération – 62190 Lillers

1. Qui peut participer ?

Le concours est ouvert aux enfants âgés de 7 à 11 ans, inscrits à la Fête d'Halloween.
La participation au concours est facultative.
Chaque enfant participant doit venir avec son propre déguisement.

2. Le déguisement

Tous les types de déguisements sont acceptés :

- Déguisement acheté dans le commerce ;
- Déguisement fabriqué à la maison ;
- Déguisement créé ou personnalisé par l'enfant ;
- Déguisement réalisé à partir de matériaux de récupération.

Le jury ne tiendra pas compte du prix du déguisement.
Un déguisement simple peut donc tout à fait remporter un prix s'il se distingue par son imagination, son humour, son originalité ou sa créativité.

3. Les critères du jury

Pour départager les participants, le jury pourra notamment prendre en compte :

L'effet Halloween

Le déguisement fait-il penser à Halloween ?

L'humour ou le côté effrayant

Le déguisement est-il drôle, amusant, surprenant ou au contraire particulièrement effrayant ?

L'originalité

Le déguisement est-il différent des déguisements habituels ?
L'enfant a-t-il imaginé une idée originale ?

La créativité

Le déguisement comporte-t-il des accessoires, des détails ou des éléments personnalisés ?

Le fait maison / la récupération

Le déguisement comporte-t-il des éléments fabriqués à la maison ou réalisés avec des matériaux de récupération ?

La présentation

L'enfant présente-t-il son déguisement avec enthousiasme ?
Une pose, une petite mise en scène ou une expression doivent être proposées.

Le coup de cœur

Le déguisement provoque-t-il un véritable coup de cœur auprès du jury ?

4. Les récompenses

Quatre prix seront attribués :

Prix du plus terrifiant

Pour le déguisement qui aura particulièrement impressionné le jury par son côté effrayant ou mystérieux.

Prix du plus drôle

Pour le déguisement qui aura particulièrement amusé ou surpris le jury.

Prix du costume fait maison / récup'

Pour un déguisement réalisé, fabriqué ou personnalisé avec une attention particulière portée au fait maison ou à l'utilisation de matériaux de récupération.

Prix du coup de cœur du jury

Pour le déguisement qui aura particulièrement séduit le jury par son ensemble, son originalité ou sa créativité.

5. La notation

Chaque membre du jury pourra attribuer une note de 1 à 5 pour les différents critères.
Les membres du jury pourront également inscrire un commentaire ou un « coup de cœur » sur leur grille.
La grille prévoit également une rubrique permettant au jury d'indiquer directement le prix attribué au participant.

6. En cas d'égalité

En cas d'égalité entre plusieurs participants pour un même prix, les membres du jury pourront échanger et procéder au vote afin de départager les candidats. La décision finale du jury sera prise collectivement.

7. Sécurité

Les déguisements et accessoires doivent être adaptés à l'âge des enfants et permettre leur participation aux différentes activités de la fête.
Les accessoires présentant un risque pour l'enfant ou pour les autres participants ne pourront pas être utilisés.

8. Remise des prix

Afin de permettre au jury de délibérer sereinement et de désigner les vainqueurs sans perturber le déroulement de la Fête d'Halloween, les prix ne seront pas remis le jour de la fête.

Les enfants participants au concours seront invités à un goûter de remise des prix, qui aura lieu :

Mercredi 4 novembre 2026 à 18h

Espace Jeunesse – 14 rue des Martyrs de la libération – 62190 Lillers

À cette occasion, les différents prix seront remis aux enfants lauréats dans une ambiance conviviale.

9. Droit à l'image et photographies

Afin de valoriser et de promouvoir les actions et projets réalisés par le Conseil Municipal des Enfants (CME), des photographies seront prises lors de la Fête d'Halloween et de la remise des prix.
Ces photographies seront diffusées sur la page Facebook officielle de la Ville de Lillers.

10. L'esprit du concours

Il n'est pas nécessaire d'avoir le costume le plus cher pour gagner !
Une bonne idée, un peu d'imagination et beaucoup de créativité peuvent faire toute la différence.

Le plus important : s'amuser et laisser parler son imagination !